

Les musées succombent à l'appel des NFT

Après les Offices à Florence, l'Ermitage à Saint-Pétersbourg ou le Belvédère à Vienne, le British Museum, à Londres, met en vente des œuvres sous forme numérique et non reproductible.

Publié dans le journal Le Monde le 18 février 2022 à 17h30

https://www.lemonde.fr/culture/article/2022/02/18/les-musees-succombent-a-l-appel-des-nft_6114296_3246.html



Reproduction NFT d'un tableau de Raphaël, à Londres (Royaume-Uni), le 15 février 2022. JUSTIN TALLIS / AFP

Rien ne résiste à l'appel des NFT (ou « jetons non fongible », en français), ces titres de propriété numérique renvoyant à des images enregistrées dans la blockchain. Après le monde de l'art, du luxe et du sport, c'est au tour des musées de s'engouffrer dans la brèche. Le British Museum, à Londres, met ainsi en vente jusqu'au 4 mars vingt NFT représentant des aquarelles du peintre britannique William Turner. Des reproductions, comme Internet en regorge, mais qui jouent sur l'effet de rareté. Les éditions qualifiées de « *super rares* » par le musée sont mises à prix à 4 999 euros. Quant aux moins « rares », elles ont toutes trouvé preneur en moins d'un mois au prix unitaire de 999 euros.

Le musée londonien n'en est pas à son coup d'essai. En septembre déjà, il avait vendu deux cents NFT de Hokusai pour un montant « à sept chiffres », précise Jean-Sébastien Beaucamps, fondateur de LaCollection, start-up spécialisée dans la vente de cette technologie et partenaire de l'opération. Les retombées ne compensent pas la chute des recettes de billetterie. Mais elles ne sont pas négligeables pour un musée aux abois, dont les revenus ont fondu de 97 % entre 2020 et mars 2021. « *Au-delà du chèque, l'opération a donné au British Museum accès à toute une génération de nouveaux collectionneurs qui pourraient devenir autant de donateurs* », fait valoir Nicolas Reynaud, associé au sein de LaCollection.

« Le musée se déprécie en voulant nous persuader qu'un JPEG reproductible à l'infini mérite de s'échanger comme des pièces à tirage limité », estime l'historien d'art Bendor Grosvenor

C'est en janvier 2021, alors que les vagues de Covid-19 se succèdent, que M. Beaucamps a l'idée de lancer LaCollection. « *Je voyais que des musées américains en étaient réduits à vendre des œuvres pour payer leurs salariés, et dans le même temps, le marché de l'art semblait plus renforcé que jamais* », rebobine le jeune entrepreneur, qui propose alors à une centaine de musées de s'engouffrer dans le phénomène NFT.

Au même moment, d'autres sociétés flairent le potentiel. En mai 2021, la galerie des Offices, à Florence, s'associe à l'entreprise italienne Cinello pour reproduire en NFT une peinture de Michel-Ange, pour laquelle elle récolte 140 000 euros. L'Ermitage, à Saint-Pétersbourg, lui emboîte le pas en lançant durant l'été 2021 cinq NFT, reproduisant des tableaux de Léonard de Vinci, de Van Gogh et de Monet, qui rapportent plus de 440 000 dollars (près de 388 000 euros).

« Incertitude juridique »

Le Belvédère, à Vienne, vient aussi de prendre le pli. A l'occasion de la Saint-Valentin, le musée autrichien a mis en vente 10 000 NFT du célèbre *Baiser*, de Klimt, à 1 850 euros l'unité. Vendues comme des « *lithographies numériques* », ces reproductions n'offrent pas plus d'intérêt que de vulgaires posters, aux yeux des historiens d'art. « *Le musée se déprécie en voulant nous persuader qu'un JPEG reproductible à l'infini mérite de s'échanger comme des pièces à tirage limité* », grince ainsi l'historien d'art Bendor Grosvenor dans l'*Art Newspaper*.

« *On est en train de vivre une page de l'histoire de l'art, et comme toute innovation, ça ne fait pas l'unanimité* », plaide, pragmatique, M. Beaucamps. Les business angels, eux, s'enthousiasment. LaCollection vient de lever 10 millions d'euros auprès d'Aglaé Venture, le programme d'investissement du groupe Arnault, d'ArtNova et de Motiers Ventures, le family office de la famille Moulin-Houzé, propriétaire du groupe Galeries Lafayette. M. Beaucamps, qui vise en 2022 la signature de dix à douze contrats avec de nouveaux musées, ne désespère pas de convaincre « *une institution française de premier plan* ».

Pour l'heure, les grands établissements hexagonaux hésitent. « *Toutes les pistes sont ouvertes* », botte en touche le Louvre. D'après nos informations, les établissements sont suspendus au rapport commandé par le Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique à l'avocat Jean Martin, dont les résultats devraient être livrés d'ici au mois de juin. « *Il y a une incertitude juridique autour des NFT* », admet Pierre-Yves Lochon, fondateur du Club innovation & culture (CLIC), une plateforme de veille des innovations technologiques. A ses yeux, « *il est dommage de ne pas prendre le train en marche au moins dans une démarche-test, pour apprendre, évaluer les revenus générés et éventuellement arrêter si les résultats n'étaient pas satisfaisants* ».

« *Ce n'est pas de la prudence, mais de l'exigence* », proteste Pierre-Emmanuel Lecerf, administrateur général d'Orsay. L'enjeu, précise-t-il, est certes important, mais impossible de « *faire n'importe quoi* ». « *Nous sommes sensibles à l'idée de "communauté", d'adhésion aux œuvres, poursuit l'énarque, mais nous sommes un service public, nous ne pouvons pas non plus ignorer le côté énergivore des NFT, ni la spéculation dans ce domaine.* » Il ne croit pas si bien dire. D'après le site Artprice, l'acquéreur d'un NFT de Hokusai, acheté pour 5 905 euros en octobre 2021, l'a déjà proposé en vente pour 148 000 euros.